



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 31 JANVIER 2023

CONVOCATION

Date :
20/01/2023
Envoi le :
25/01/2023
Publication le :
25/01/2023

Nombre de conseillers

En exercice : **29**
Présents : **27**
Absents : **02**
Pouvoirs : **02**
Votants : **29**

L'an deux mil vingt-trois, le 31 janvier à 20h30 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Bertrand RITOURET Maire en exercice.

Etaient présents :

Adjoints :

Mesdames Odile RITOURET, Daniel HOUDU, Sylviane FORTUN,
Messieurs Alain SELLIER, Eric VERHILLE, Michel HIRTZ, Gilles FERRAND,

Conseillers municipaux :

Mesdames Danielle PLOQUIN, Christine MÉNORET, Sophie BORÉ,
Claire CARTIER, Hélène ODENT, Renata VENCES, Aurélie LERICHE,
Lyn FAIPOUX, Florence MÉTIVIER,
Messieurs Daniel PERRICHOT, Pascal ARRAGAIN, Olivier DOUSSET,
Xavier BINET, Antoine MAQUIN, Pascal NOYAU, Yoann LAFAUX,
Mikaël TOST, Éric GUILMET, François BOUGAULT.

Absents excusés :

Mesdames /
Messieurs Jean-Marc CHATEAU, Erick MORCHOISNE.

Absents :

Madame /
Monsieur /

Excusés, avaient donné pouvoir :

Monsieur Jean-Marc CHATEAU avait donné pouvoir à Monsieur le Maire.
Monsieur Erick MORCHOISNE avait donné pouvoir à Monsieur Éric VERHILLE.

Secrétaire de séance :

Madame Danièle HOUDU

Envoyé en préfecture le 02/02/2023

Reçu en préfecture le 02/02/2023

Publié le

ID : 037-213701394-20230131-DEL_31012023_03-DE



DEL N° 31/01/2023/03 ÉLECTION D'UN NOUVEL D'ADJOINT AU MAIRE.

Pour donner suite à la délibération de ce jour relative au maintien à 8 du nombre d'Adjoint au Maire, il y a lieu de procéder à l'élection d'un nouvel Adjoint au Maire qui prendra le 8^{ème} rang dans l'ordre du tableau.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que selon les dispositions de l'article L.2122-7-2 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales, quand il y a lieu en cas de vacances de désigner un ou plusieurs adjoints ceux-ci sont choisis parmi les membres du Conseil Municipal de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder.

Conformément à l'alinéa 3 de l'article L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, en cas d'élection d'un seul adjoint celui-ci est élu selon les règles au scrutin secret et à la majorité absolue.

Il est précisé que si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrage le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur le Maire a invité les conseillers municipaux de sexe féminin qui le souhaitent à présenter leur candidature.

Après avoir pris connaissance de la candidature de Madame Christine MÉNORET, Monsieur le Maire invite les élus à procédé au vote à bulletins secrets.

Chaque Conseiller Municipal a déposé dans l'urne prévue à cet effet, son bulletin écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.	0
Nombre de votants (enveloppes déposées).	29
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau.	05
Nombre de suffrages exprimés.	24
Majorité absolue.	13

Madame Christine MÉNORET Conseillère Municipale de la liste « Luynes Avenir » a obtenu 24 voix.

AYANT OBTENU LA MAJORITE ABSOLUE, MADAME CHRISTINE MÉNORET EST ÉLUE EN QUALITE D'ADJOINT AU MAIRE, AU 8^{ÈME} RANG.

MADAME CHRISTINE MÉNORET AYANT DECLARÉ ACCEPTER CETTE FONCTION EST IMMÉDIATEMENT INSTALLÉE.

Envoyé en préfecture le 02/02/2023
Reçu en préfecture le 02/02/2023
Publié le
ID : 037-213701394-20230131-DEL_31012023_03-DE



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Bertrand RITOURE

La secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "D. Houdou".

Madame Danièle HOUDU,
Adjointe au Maire.

Délibération rendue exécutoire :

Par sa transmission en Préfecture le **02 FEV. 2023**

Et sa publication le site internet de la commune le **02 FEV. 2023**

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 02/02/2023

Reçu en préfecture le 02/02/2023

Publié le

ID : 037-213701394-20230131-DEL_31012023_03-DE

The logo for S2LO, consisting of the letters "S2LO" in a stylized blue font with a checkmark-like element.

Envoyé en préfecture le 02/02/2023
Reçu en préfecture le 02/02/2023
Publié le
ID : 037-213701394-20230131-DEL_31012023_03-DE

